

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille six

Le cinq octobre, à vingt heures

en exercice : 12

Le Conseil municipal de la commune de LA CELLE DUNOISE (Creuse)

présents : 12

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

votants : 12

à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie SACHET, Maire.

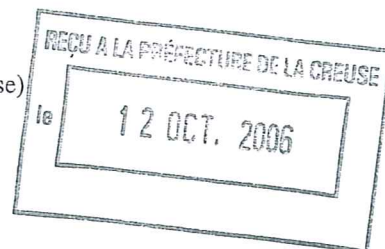
Date de convocation du Conseil municipal : 20 septembre 2006

PRESENTS : M. Sachet, Mme Durand, M. Berger, Mme Caranton, MM. Nivelles, Rolinat, Mme Pinaud, M. Riffard, Mme Dupoirier, MM. Brunaud, Toussaint et Betoux,.

ABSENTS EXCUSES: Néant

ONT RECU PROCURATION : Néant

Mme Joëlle Pinaud a été élue secrétaire de séance.



Délibération n°
2006 - 05 - 18

OBJET : Motion contre le barreau TGV Limoges Poitiers

Le débat national sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges a été lancé. Si celui-ci aboutit, les risques pour l'axe Paris - Châteauroux - St Sébastien - Limoges sont nombreux :

- spécialisation fret
- dévitalisation d'un axe majeur : Cette inégalité d'accès à un moyen de transport moderne et rapide, toucherait des zones rurales, particulièrement défavorisées, et contribuerait à accentuer les inégalités en matière d'Aménagement du Territoire, sur des bassins importants (Orléans, Vierzon, Bourges, Châteauroux, La Souterraine, Guéret, .)
- entrave au développement
- conséquences sur les dessertes, notamment en terme d'interconnexion avec l'Europe.

La réalisation de la ligne TGV Limoges Poitiers apparaît donc comme très préjudiciable à toute une partie du territoire.

Nous demandons l'abandon de ce projet et la relance des études sur les projets suivants :

1. à court terme : projet POLT d'aménagement de la ligne classique pour lequel l'Etat a donné son accord par écrit.

2. à moyen terme : une ligne à grande vitesse sur l'axe Paris Châteauroux, avec une desserte TGV, qui constituerait une vraie chance de développement économique et démographique des départements irrigués.

Certifié exécutoire le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le :
10 octobre 2006

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :
10 octobre 2006

Pour copie conforme : En Mairie, le 10 octobre 2006
Le Maire,

J.M. SACHET.

